

**DECISION DU MAIRE N°2025-103  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** CONTRAT DE VENTE ARTISTIQUE ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET L'ASSOCIATION LOS FASEDORS DE SONS - DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES HAUTES TERRES 2025

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1<sup>er</sup> Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Un contrat de vente artistique est conclu avec l'Association LOS FASEDORS DE SONS dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025.

**Article 2 :** Les modalités d'organisation des spectacles sont définies dans le contrat susvisé. L'Association LOS FASEDORS DE SONS assurera des interventions musicales dans les rues de la Ville Haute de Saint-Flour le Samedi 28 Juin 2025 de 14h à 14h30, de 15h30 à 16h, de 17h à 17h30, de 18h30 à 19h et de 20h à 20h30 et le Dimanche 29 Juin 2025 de 11h30 à 12h, de 14h à 14h30, de 15h30 à 16h et de 17h à 17h30.

**Article 3 :** Ces interventions sont consenties moyennant le tarif de 2 700€ comprenant les 9 représentations de 30 minutes, les frais de déplacements et frais divers. La Ville de Saint-Flour doit assurer le repas et la boisson pour 12 personnes depuis le déjeuner du Samedi 28 Juin 2025 au diner du Dimanche 29 Juin 2025, ainsi que l'hébergement en box pour 12 personnes à l'internat du Collège Saint Joseph, à la charge de l'Association Fasedors de Sons de prévoir les duvets. Dans l'hypothèse où il ne pourrait les fournir, il s'engage à verser un défraiement forfaitaire de 30 € par repas par musicien et de 100 € par nuitée par musicien.

**Article 4 :** La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

**Article 6 :** Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publiée le **26 JUIN 2025**

Transmise à la Sous-Préfecture  
de Saint-Flour  
le

**17 JUIN 2025**

Fait à Saint-Flour, le 13 Juin 2025  
Le Maire,  
  
Philippe DELORT

# 1. CONTRAT DE VENTE ARTISTIQUE

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Raison Sociale : Association **Los Fasedors de sons**

Adresses :

Siège Social : Chemin de Bourges 09100 Pamiers

Correspondance : Mathys MARIE 1 Avenue Gilbert Fauré Apt 3 09500 Mirepoix

mail : mathysmusique09@gmail.com

Tel: 0695147420

Représentée par : \_\_\_\_\_ en sa qualité de Président

Ci-après dénommé le PRODUCTEUR, d'une part

ET

Raison Sociale : **Mairie de Saint-Flour (collectivité territoriale)**

N° SIRET : 21 150 187 9000 12

CODE APE : 751A

Adresse : Festival des Hautes Terres - Mairie de Saint-Flour - 1 place d'Armes - 15100 Saint-Flour

mail : fabriennetestu@yahoo.fr

Tel: 0677997487

Représentée par : Philippe DELORT En sa qualité de : Maire

Ci-après dénommé l'ORGANISATEUR, d'autre part

## IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1) L'organisateur achète le spectacle d'Animation de « rue » **ETH MOLON OCCITAN**

2) Lieu, date et heure :

**Lieux** : dans les rues de la Ville Haute de Saint-Flour

**28 juin :**

- de 14H00 à 14H30
- de 15H30 à 16H00
- de 17H00 à 17H30
- de 18H30 à 19H00
- de 20h00 à 20H30

**29 juin :**

- de 11H30 à 12H00
- de 14H00 à 14H30
- de 15H30 à 16H00
- de 17H00 à 17H30

3) Obligations de l'organisateur :

- Il prend en charge l'organisation de la publicité
- Il veillera à ce que les membres de l'association puissent s'installer avant le spectacle.
- Il déclare avoir la jouissance du lieu, s'être assuré de la libre disposition du lieu du spectacle, avoir vérifié que le lieu et les activités qu'il accueille en son sein sont dûment couverts par une police d'assurance à jour de cotisation, et déclare que le spectacle se tiendra dans un lieu apte à recevoir du public et à accueillir ce type d'événement culturel, au regard de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

4) Conditions financières :

le montant du présent contrat s'élève à la somme de : **2700 €** à régler le jour de la prestation a l'ordre de l'association Los Fasedors de Sons. Il comprend 9 représentations de 30 minutes, les frais de déplacements, frais divers.

L'organisateur doit assurer le repas et la boisson pour 12 personnes depuis le déjeuner du samedi 28/06 au diner du dimanche 29/06, ainsi que l'hébergement en box pour 12 personnes à l'internat du Collège Saint Joseph, à la charge de l'Association Fasedors de Sons de prévoir les duvets. Dans l'hypothèse où il ne pourrait les fournir, il s'engage à verser un défraiement forfaitaire de 30€ par repas par musicien et de 100€ par nuitée par musicien.

5) Obligations de l'association Los Fasedors de Sons :

- l'association s'engage à faire parvenir à l'organisateur toute documentation nécessaire à l'établissement des matériels d'information et de publicité. Leur contenu sera tiré exclusivement de cette documentation.

En cas de défaillance de l'une des deux parties, la partie se dédiant versera à l'autre la moitié du montant du contrat, sauf en cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure la maladie ou l'accident incombant aux membres de l'association Los Fasedors de Sons et l'impossibilité de circuler pour cause d'intempéries graves. Au cas où les artistes sont sur le lieu et prêts à jouer et qu'un cas de force majeure survienne l'organisateur sera dans l'obligation de défrayer le groupe pour les seuls frais de déplacement.

Le non renvoi du présent contrat entraîne son annulation

Fait en deux exemplaires à *St Pierre* le **19 JUIN 2025**

L'organisateur  
Lu et approuvé

*Le Maire*  
  
*Philippe DEORT*

Per Los Fasedors de Sons  
Legit e approvat  
**M.MARIE**



## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 17 juin 2025 15:47  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-103

### *':. Notification FAST :*

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-103, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250617-2025-103-AU.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2025-103

Objet : Contrat de vente artistique entre la Ville de Saint-Flour et l'Association LOS FASEDORS DE SONS - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025

Date de décision : 17/06/2025

Date de transmission : 17/06/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

**SECRETARIAT Ville de Saint-Flour**

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 19 juin 2025 17:07  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-103

## ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-103, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250619-2025-103-CC.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2025-103

Objet : Contrat de vente artistique entre la Ville de Saint-Flour et l'Association LOS FASEDORS DE SONS - Dans le cadre du Festival des Hautes Terres 2025

Date de décision : 19/06/2025

Date de transmission : 19/06/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>